

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2024-07-73**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Date de convocation :  
5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, QUELLIER Serge, RENOARD Éric, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
30

Nombre de votants :  
36

Excusés avec pouvoir : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), M. RICHARD Christian (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

**VOIX POUR :**  
36

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX CONTRE :**  
0

**Objet : Détermination du nombre de vice-présidents  
 et composition du Bureau**

**ABSTENTIONS :**  
0

Annule et remplace celle reçue en Préfecture le 20 février 2024

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

**Vu** les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT ;

**Vu** la démission de Monsieur Damien ROGER, 1<sup>er</sup> vice-président ;

**Considérant** la volonté de travailler avec un bureau exécutif resserré jusqu'à la fin de mandat et de limiter dès lors le nombre de vice-présidents à 5,

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du conseil communautaire lequel comprend 42 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 vice-présidents.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président rappelle en outre qu'en vertu de l'article 5211-11-3 du CGCT, une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public ne comprend pas déjà l'ensemble des maires des communes membres.

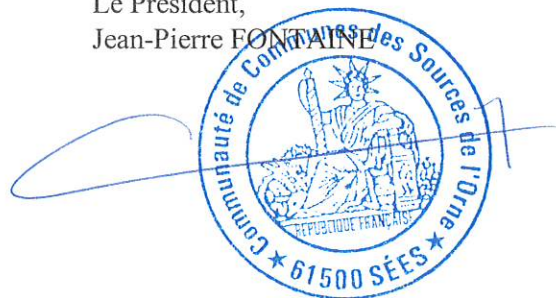
Il propose donc au Conseil Communautaire de ne pas procéder au remplacement du vice-président démissionnaire.

Le Conseil Communautaire, par 36 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre de vice-présidents
- **PRECISE** que les autres vice-présidents remontent dès lors tous d'un rang,
- **DECIDE** que le Bureau de la Communauté de Communes sera composé du Président, des Vice-présidents et de l'ensemble des maires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ